



Guéret, le 17 janvier 2017

Communiqué de presse

Épisode de froid, neige et verglas : Recommandations sanitaires et prévention des intoxications au monoxyde de carbone

Suite à la baisse des températures et les épisodes de froid, neige et verglas, le Préfet de la Creuse recommande **une extrême vigilance**, notamment pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, les chutes dues au verglas et les conséquences sanitaires liées au froid.

En période de froid et d'intempéries, il convient d'être particulièrement vigilant sur les conditions d'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Le strict respect des consignes ci-dessous est impératif pour éviter le risque d'intoxication, chaque année plusieurs milliers de personnes en sont victimes :

- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, etc.) ;
- Aérez quotidiennement votre habitation et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps de grand froid ;
- N'utilisez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...). Ces appareils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible et inodore, qui peut être mortel. Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. **En cas de soupçon d'intoxication, il est recommandé d'aérer les locaux, d'arrêter si possible les appareils à combustion, d'évacuer les locaux et d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112.**

Le réseau électrique est également soumis à rude épreuve durant les périodes de grand-froid. Afin d'éviter des coupures dues à une surconsommation en énergie, chacun peut contribuer à son économie (baisser la température de 1°, éteindre la lumière dans les pièces inoccupées, débrancher les prises et les chargeurs inutilisés, éteindre les appareils en veille...).

Pensez également à prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées ou handicapées et/ou isolées de votre voisinage ou entourage.

Enfin, n'hésitez pas à appeler le **115** si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue. La solidarité est l'affaire de tous !

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23